



16ème législature

Question N° : 4181	De Mme Sophie Taillé-Polian (Écologiste - NUPES - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, plein emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Situation des établissements dynamiques d'insertion franciliens	Analyse > Situation des établissements dynamiques d'insertion franciliens.
Question publiée au JO le : 20/12/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sophie Taillé-Polian alerte M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la situation des établissements dynamiques d'insertion (EDI). Les EDI sont des structures franciliennes qui accompagnent les jeunes les plus éloignés de la formation et de l'emploi, non éligibles au RSA et le plus souvent non ciblés par les dispositifs étatiques existants. Ils mènent de front accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet de formation ou de leur entrée dans l'emploi et levée des freins, essentiellement sociaux, pour ce faire. La région Île-de-France a annoncé aux 26 EDI franciliens la fin de la reconduction de l'appel à manifestation d'intérêt pour la période 2023-2026, dans le cadre d'une refonte globale de l'accompagnement de la région en matière de formation et d'insertion professionnelle. Le financement régional des EDI prendra fin au 31 décembre 2022. Les salariés de ces structures sont encore sous le choc de la brutalité avec laquelle a été annoncée la fermeture des EDI dans quelques semaines. Les contours de la période de transition annoncée par le conseil régional sont encore flous. Sous couvert de bonne gestion des fonds publics, cette politique de rentabilité appliquée à la formation professionnelle va laisser sur le carreau tous ces jeunes qui ne seront pas en adéquation avec les dispositifs de placement dans l'emploi plus massifs. Les EDI ont pourtant construit des partenariats avec les autres acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion de la jeunesse dans les territoires, afin de renforcer leur accompagnement. Les EDI ont ainsi 52 % de sorties directes en emploi ou en formation et plus largement 74 % de sorties positives pour les jeunes, notamment en matière de levée des freins sociaux à cette insertion dans l'emploi. Elle lui demande s'il envisage des solutions au niveau des services de l'État pour garantir la pérennité de ces structures malgré l'abandon de la région Île-de-France.